

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/07/106

Objet : 106 - Prise en charge des frais de déplacement du co-commissaire de l'exposition Magie blanche magie noire en Normandie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture »

du 30 mai 2024

Décide

- De prendre en charge les frais de déplacement du co-commissaire de l'exposition Magie blanche magie noire en Normandie qui a lieu au musée communal, David Lecoeur, à hauteur de 40 euros, correspondants à ses aller-retours entre le musée et son domicile situé à Saint-Vigor-des-Mézerets pour la réalisation de visites guidées.

Fait à Vire Normandie, le 11 juillet 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240715-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2024

Publication : 15/07/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Nicole DESMOTTES

